

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 45 (1998)
Heft: 3

Artikel: Fribourg... et sa protection
Autor: Moron, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-369005>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Premier rapport de l'ORPC Cossigny**On ne chôme pas ...**

rm. C'est en présence de René Devantay, président du Comité directeur PCI de la région de Cossigny, Philippe Dépraz, président de l'assemblée régionale que Pierre-Alain Collet, chef de l'ORPC a tenu son premier rapport annuel.

Avant le rapport proprement dit, Pierre-Alain Collet a complété l'équipement des cadres de la région. Outre la tenue «réglementaire» ceux-ci ont encore reçu des grades qui correspondent, notamment, à ceux des sapeurs-pompiers. Pour le chef de l'ORPC, il s'agit là d'un signe de reconnaissance important, tant il est vrai que les insignes de fonction restent hermétiques aux yeux des partenaires naturels de la PCI et aussi à ceux de la population.

L'effectif compte 1380 astreints pour une population de 18 700 habitants. Quant à l'ORPC, il dispose de deux professionnels, soit Pierre-Alain Collet et André Charbonnay. Une commune devrait encore rejoindre Cossigny; il s'agit de Mont-la-Ville. Depuis sa mise en œuvre, le 1^{er} juillet 1997, l'ORPC a réalisé quelque 400 jours de service. La formation n'a pas été oubliée puisque tous les services ont pu compléter leur instruction; ceci représente 298 jours dans un centre d'instruction.

Abris, constructions et matériel

Une visite des abris publics a déjà été effectuée. Elle sera complétée, durant

l'année 1998, par une visite plus technique. Pour Pierre-Alain Collet, le fait que la région dispose de toutes ces constructions est un atout pour la planification et l'attribution du personnel. Par contre, l'état-major régional doit partager avec la direction de quartier de Cossigny, le poste d'attente et le PC, ce qui, semble-t-il, pose problème.

A la surprise de Pierre-Alain Collet, le matériel entreposé dans certaines communes n'est pas en très bon état. L'ORPC envisage donc une nouvelle répartition de celui-ci pour en faciliter l'entretien et sa mise à disposition pour des cas de catastrophe. Le détachement catastrophe s'est vu doté d'un véhicule d'intervention et celui-ci servira aussi aux besoins de l'instruction.

Histoire d'alarme...

Même si Pierre-Alain Collet se félicite des bonnes relations entretenues avec le Service cantonal, il n'en reste pas moins que le manque de précisions quant aux changements envisagés par le canton dans son réseau d'alarme demeure un problème assez pointu à résoudre.

Pour combler cette lacune, tout au moins provisoirement, outre les 122 personnes «alarmables» par le SMT, cinq pagers ont été mis à disposition et un système d'alarme téléphonique baptisé «boule de neige» a été conçu par l'ORPC.

Quant au détachement catastrophe régional, il intensifiera ses relations avec les partenaires dès le début 1998. L'apport technique et logistique de ce détachement devrait rapidement être perçu comme un atout pour la région.

Situation délicate**Fribourg ... et sa protection civile**

La ville de Fribourg est fondée en 1157 par le duc Berthold IV de Zähringen, sur un éperon rocheux de la Sarine qui l'enserre de trois côtés. Ce site pittoresque et très défensif semble idéal au XII^e siècle. La cité s'étend ensuite jusqu'aux rives de la Sarine, source d'énergie et moyen de transport ainsi que vers l'ouest et vers le sud. Elle compte les «bannières» (Bourg, Auge, Neuveville et Places) qui achètent ou conquièrent les terres des alentours, car la ville et l'Etat se confondent en une même entité.

PAUL MORON



PHOTO: MÄD

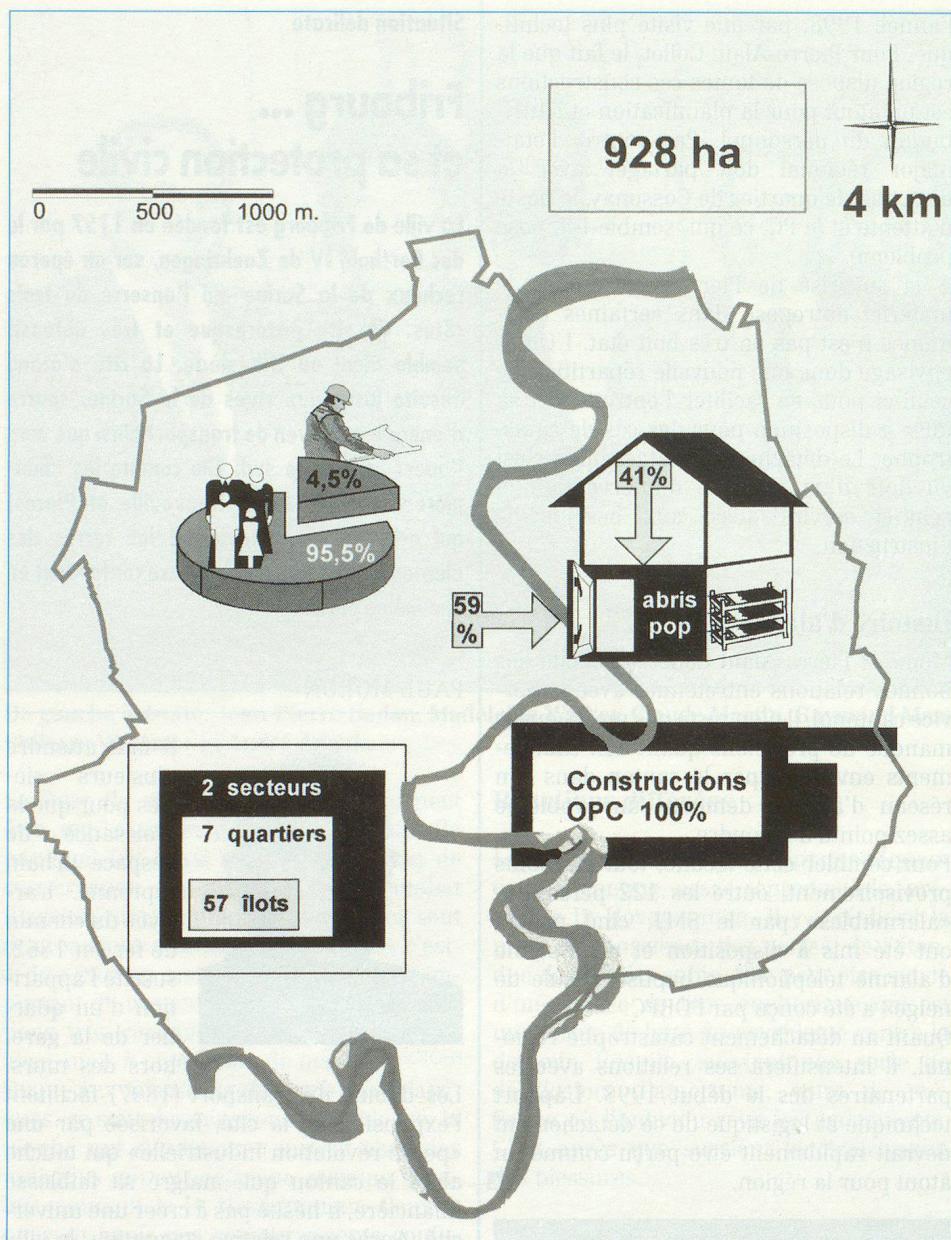
Il faut attendre plusieurs siècles pour que la croissance de l'espace urbain reprenne. L'arrivée du chemin de fer, en 1862, suscite l'apparition d'un quartier de la gare, hors des murs.

Les débuts du transport (1897) facilitent l'expansion de la cité, favorisée par une «petite révolution industrielle» qui touche alors le canton qui, malgré sa faiblesse financière, n'hésite pas à créer une université. Après une relative stagnation, la ville reprend son essor après 1945, bâtit ses derniers espaces disponibles et voit se constituer autour d'elle une agglomération.

Le site de la ville de Fribourg pose de délicats problèmes. La première difficulté est constituée par le franchissement de la Sarine. Une première génération de ponts (pont de Berne, du Milieu et de Saint-Jean) enjambe le bas de la vallée de la Sarine; ces franchissements sont d'abord construits en bois afin de faciliter leur destruction en cas d'invasion, puis en pierre. Une deuxième génération de ponts apparaît nécessaire vers 1830: les routes en macadam permettent un roulage plus rapide et il apparaît nécessaire d'éviter de descendre au niveau de la Sarine pour remonter ensuite par des rues très raides «tombeau des chevaux» vers le centre historique du Bourg. Les ponts appelés «Grand Pont Suspendu» (1834) et «Pont du Gottéron» (1840) marquent l'apogée des «ponts sus-



De gauche à droite: René Devantay, président du Comité directeur PCI de la région de Cossigny et Pierre-Alain Collet, chef de l'ORPC.



L'organisation de la PCI de la ville de Fribourg.

pendus en fil de fer». Dès le début du XX^e, ces ponts deviennent insuffisants face au poids croissant des véhicules à moteur et aux projets de tramways et de chemins de fer; il faut de plus songer à une liaison vers le sud, vers Marly et la rive droite de la Sarine. Une troisième génération de ponts, en béton armé, permet de s'adapter au trafic moderne: le pont de Zaehringen, qui remplace le Grand Pont Suspendedu (1924), le pont de Pérrolles (1927) et le pont du Gottéron (1960) relèvent le défi de la modernité.

La protection de la population est tributaire de cette histoire. La coupure de la Sarine, franchie par 13 ponts, sous-ponts, passerelles ou viaduc ferroviaire demeure et conditionne le découpage tactique de la ville en deux secteurs, afin de parer à une éventuelle coupure des liaisons. La partie

basse de la cité est exposée à une rupture du barrage de Rossens, avec le risque d'une submersion survenant une demi-heure après une telle catastrophe. On conçoit donc que la construction d'abris privés et publics y soit impossible et qu'il faille non seulement construire ailleurs des places protégées mais encore planifier une évacuation d'environ 3000 personnes vers des zones non inondables. Les quartiers historiques du haut causent aussi des difficultés: faisant partie d'une zone à juste titre protégée, il n'y est pas possible d'implanter des places protégées d'où de nouveaux mouvements hors de l'îlot de domicile. Tous les quartiers historiques, du haut et du bas, présentent un risque d'incendie élevé, ce qui amène la préparation de mesures ad hoc. Les quartiers récents bien pourvus en places protégées sont, au

contraire, mieux préparés contre les risques d'incendies. Ils doivent recevoir les personnes habitant dans les zones anciennes et la direction de l'OPC a pris l'option de mettre dans de grands abris publics les gens d'un même immeuble, d'un même pâté de maisons et, là où c'est possible, d'une même rue. Des plaquettes à l'entrée des immeubles signalent à la population si elle devra recourir à l'évacuation horizontale ou verticale.

Les moyens à disposition de la protection civile ne correspondent pas encore à la dotation nécessaire à une capitale de 33 000 habitants. Le problème deviendrait aigu si une catastrophe survenait lors d'une journée ouvrable: la présence de nombreux pendulaires travaillant en ville, de clients, d'étudiants, d'apprentis et d'écoliers double pratiquement le nombre d'âmes de la cité.

Quels sont ces moyens?

L'OPC dispose tout d'abord de personnel réparti dans des directions: 1 direction OPC, avec ses divers services 2 directions de secteurs 7 directions de quartiers 57 directions d'îlots

Ces directions et formations comptent 800 membres de la protection civile sur une dotation réglementaire de 1400 personnes formées, soit 57 %. Pourtant, l'OPC de Fribourg a envoyé beaucoup de gens s'instruire au centre cantonal de Sugiez, mais les départs de personnes allant construire dans les communes de l'agglomération, d'étudiants ayant achevé leur formation et de vétérans ayant atteint la limite d'âge ont gommé une partie de cet effort de formation.

Heureusement la situation est meilleure sur le plan des constructions de l'OPC, presque toutes terminées, des places protégées où l'on se rapproche lentement d'un taux de couverture de 100% (lieux d'habitation, de travail, d'hospitalisation) et du matériel. Il est nécessaire de poursuivre des efforts, car Fribourg a une responsabilité particulière: dans le cadre de la planification cantonale en cas de catastrophe, Fribourg, comme Guin et Bulle, met à disposition un «détachement catastrophe» de 111 personnes.

Il est clair que, à l'instar des sapeurs-pompiers, l'avenir appartient à la collaboration entre les communes de l'agglomération. Une protection civile veillant sur 60 000 personnes et non plusieurs organisations juxtaposées ne relève-t-elle pas mieux les défis du futur? □

L'auteur de cet article est chef OPC de la ville de Fribourg.